

Subventions directes de l'État

		LOGEMENT ORDINAIRE	RESIDENCE SOCIALE
		MONTANT en €/logement PLAI	
Forfaits de base par logement financé		10 700	12 600
Primes de financement s'ajoutant aux forfaits de base (en €/logement), et cumulatives entre elles	Acquisition-amélioration *Opération en milieu vacant ou avec au moins 50 % des ménages sous conditions de ressources PLUS qui présente un coût de travaux important	4 200	
	Opération en commune déficitaire faisant l'objet d'une participation financière de la collectivité à hauteur minimale de 5 % du prix de revient HT PLUS/PLAI	2 100	
	Opération spécifique en maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)	21 000	
		MONTANT en €/logement PLAI ADAPTE Les logements concernés par la dérogation prévue à l'article L. 441-2 du CCH qui permet d'attribuer prioritairement les logements en fonction d'un critère d'âge ou d'un handicap ne sont pas éligibles aux financements PLAI adapté	
Primes de financement complémentaire s'ajoutant aux forfaits de base (en €/logement), et cumulatives entre elles	Logement familial	17 500	
	Pension de famille ou résidence accueil		15 500